

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21303**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER de Psychologie Spécialité professionnelle et Recherche - « Psychologie du Travail, des Organisations et du Personnel »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université Paris Descartes - Paris 5	Ministère de l'enseignement supérieur, Président de l'Université Paris Descartes Paris V

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie, 315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans différentes structures, les missions confiées aux psychologues du travail sont :

dans le domaine des Ressources Humaines, les psychologues exercent des activités de sélection et de recrutement, de gestion et évaluation des carrières, de formation et de développement professionnel, de management du changement organisationnel, etc.

dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle, ils contribuent au développement des compétences (bilan de compétence, mise en place de dispositifs de perfectionnements,...), à l'accompagnement du changement organisationnel, à la mise en place et au suivi de formations diplômantes ou qualifiantes

dans le domaine de l'orientation professionnelle, ils conduisent des démarches de bilan de compétences et bilan d'orientation et aident à la clarification de projets

Plus ponctuellement, ils peuvent aussi intervenir dans d'autres domaines liés au travail, tels que : la gestion des ressources humaines, l'ergonomie, le marketing, la recherche et le développement, etc.

A) Compétences de base :

Elles sont particulièrement impliquées durant le processus d'apprentissage et elles faciliteront la construction des compétences professionnelles ultérieures.

Management de soi : Fixer des objectifs ; évaluer les ressources nécessaires ; planifier et organiser les activités ; surveiller ses propres progrès et réalisations.

Gestion de l'information : Collecter des informations pertinentes dans des livres et des revues, dans des documents, à partir d'autres personnes ressource ; concevoir et conduire des entretiens, des enquêtes ; conserver la documentation.

Communication : Lire et écrire en anglais ; présenter des exposés audiovisuels ; présenter des rapports oraux et écrits ; communiquer efficacement en face-à-face ; interpréter les intentions des personnes.

Travail en équipe : Coopérer au sein d'une équipe.

Compétences académiques : Raisonnement logique ; pensée critique ; appliquer diverses stratégies de résolution de problèmes ; évaluer de nouveaux développements.

B) Compétences professionnelles :

Ce sont des compétences spécifiques, exigées pour une intervention performante dans les différents secteurs de la profession de psychologue du travail.

C) Compétences transversales :

Ces compétences ne sont pas spécifiques aux psychologues du travail. Elles sont partagées avec d'autres professions et prestataires de services. Elles sont requises, cependant, pour les psychologues afin de fournir des services de qualité.

Stratégie professionnelle : Choisir une stratégie appropriée pour traiter les problèmes posés, basée sur une réflexion portant sur la situation professionnelle et ses propres compétences

Management des pratiques : Concevoir et contrôler les pratiques qui produisent les services fournis.

Garantir la qualité : Établir et maintenir un système qui garantisse la qualité pour la pratique dans son ensemble.

Relations professionnelles : Établir et maintenir des relations avec d'autres professionnels, comme avec les organismes pertinents.

Maintenir son développement professionnel : Mettre à jour et développer ses compétences professionnelles, ses connaissances et ses qualifications en fonction des évolutions du domaine, des normes et des règlements, nationaux et européens, de la profession de psychologue.

Appliquer les principes éthiques et déontologiques qui régissent la profession : Reconnaître les questions d'éthiques tout en considérant les perspectives et les intérêts des différentes parties. Garantir les principes éthiques de la profession lors de la prise de décision. Prendre en considération les questions éthiques dans la recherche et dans les activités professionnelles. Juger et résoudre avec compétence des dilemmes éthiques

D) Les compétences spécifiques à la professionnalisation à dominante recherche :

En complément des compétences académiques et professionnelles, les étudiants qui suivent une formation à la recherche doivent acquérir et développer certaines compétences spécifiques, telles que :

- Capacité à réaliser une synthèse de la littérature scientifique pour proposer une problématique de recherche nouvelle contribuant à une réelle avancée scientifique
- Capacité à formuler précisément une problématique, à élaborer et réaliser un protocole de recherche
- Capacité à collecter, traiter et analyser des données empiriques
- Capacité à analyser des données à l'aide de logiciels de statistiques pertinents (par exemple : Statistica, SPSS, R,...)
- Capacité à diffuser les résultats de la recherche à la communauté scientifique soit sous forme écrite (articles, posters) soit sous forme orale (conférences) en français et surtout en anglais
- Capacité à diffuser les résultats de la recherche à d'autres publics (vulgarisation scientifique, enseignement à des professionnels,...)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La spécialité « Psychologie du travail, des organisations et du personnel » préparera les étudiants à l'exercice des fonctions de psychologue dans les entreprises, les cabinets conseils en ressources humaines, les structures en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Type d'emplois accessibles :

Psychologue du travail, Chargé du recrutement, chargé d'insertion professionnelle, chargé de bilan de compétences, chargé de formation

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

M1503 : Management des ressources humaines

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

K2101 : Conseil en formation

K1104 : Psychologie

Réglementation d'activités :

Le diplôme permet l'obtention du titre de psychologue pour les étudiants titulaires d'une licence de psychologie et d'une maîtrise de psychologie (ancien régime) ou d'une licence de psychologie et d'un Master de psychologie (nouveau régime) conformément au décret n°90-225 du 22 mars 1990 (modifié par le décret n°93-536 du 27 mars 1993 et la décision du Conseil d'Etat du 22 février 1995 et le décret n°2005-97 du 3 février 2005) établissant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1 - 30 ECTS - 6 UE

INTP Introduction à la psychologie du travail - 4 ECTS

Histoire et développement de la psycho. du travail, des organisations et du personnel

Introduction au droit du travail

PTEX Psychologie du Travail - Approche Explicative - 4 ECTS

Analyse des situations de travail

Psychologie de la santé au travail

POEX Psychologie des Organisations - Approche Explicative - 4 ECTS

Psychologie des organisations et comportements organisationnels

Structures organisationnelles et processus

PPEX Psychologie du personnel - Approche explicative - 4 ECTS

La gestion stratégique des ressources humaines

Le management par les faits

AND1 Analyse des données - 4 ECTS

Analyse de la variance et régression

Analyses factorielles exploratoires et confirmatoires

PREC Projet de recherche et supervision - 10 ECTS

Semestre 2 - 30 ECTS - 5 UE

TMEV Théories et méthodes d'évaluation en psychologie du travail - 4 ECTS

Théories et méthodes d'évaluation - Niveau 1

Théories et méthodes d'évaluation - Niveau 2

IPTR Intelligence et personnalité au travail - 4 ECTS

Théories et évaluation de la personnalité

Intelligences et aptitudes cognitives au travail

IVCU Intérêts, valeurs et culture - 4 ECTS

La mesure des intérêts et des valeurs professionnelles

Dimensions culturelles et travail

MREC Mémoire de recherche avec soutenance - 10 ECTS

STG1 Stage professionnel supervision et rapport - 8 ECTS

Semestre 3 - 30 ECTS - 7 UE

PTIN Psychologie du Travail - Intervention - 4 ECTS

Apports de l'analyse de l'activité

Prévention des risques psychosociaux

POIN Psychologie des Organisations - Intervention - 4 ECTS

Mode projet et stratégie de changement

Cultures et changements organisationnels

UE à choix

- PPI1 Psychologie du personnel - Intervention 1 - 4 ECTS

Management des ressources humaines : évaluation et développement des personnes

Techniques d'entretien

- OM2R Méthodes de recherche empirique comportementale

UE à choix

- PPI2 Psychologie du personnel - Intervention 2 - 4 ECTS

Formation professionnelle

Bilan de compétences

- AND2 Analyse de données avancée - 4 ECTS

MET1 Méthodologie - Intervention - 4 ECTS

Conseil et intervention en entreprise

Le conseil en management et conduite du changement

CDEV Construction de dispositifs d'évaluation - 4 ECTS

Construction de dispositifs d'évaluation des personnels - Niveau 1

Construction de dispositifs d'évaluation des personnels - Niveau 2

PSTG Projet de stage - 6 ECTS

Semestre 4 - 30 ECTS - 4UE

PCOL Projet collectif - 4 ECTS

UE à choix - 4 ECTS

- PPRO Pratiques professionnelles

- PRAR Pratiques de recherche

STG2 Stage professionnel ou stage recherche - supervision et rapport - 15 ECTS

UE à choix - 7 ECTS

- MPRO Mémoire professionnel avec soutenance

- MREC Mémoire de recherche avec soutenance

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants-chercheurs responsables d'UE
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Non renseigné
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Équipe pédagogique spécifiée

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 octobre 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19/08/2013

Articles R613-33 à 613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.parisdescartes.fr/ORIENTATION-INSERTION/Resultats-des-enquetes-IP>

Autres sources d'information :

www.psychologie.parisdescartes.fr/ETUDES/Enseignements/Master-Psychologie-domaine-SHS

Lieu(x) de certification :

Université Paris Descartes - Paris 5 : Île-de-France - Paris (75) []

Université Paris Descartes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut de Psychologie – Université Paris Descartes

71 avenue Edouard Vaillant,

92774 Boulogne-Billancourt Cedex

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32277